

**Bureau du 4 septembre 2006**

**Décision n° B-2006-4546**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Echange, avec la copropriété Résidence du Mont Blanc, de parcelles de terrain situées dans le quartier du Mont Blanc**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du projet de réaménagement des espaces extérieurs dans le quartier du Mont Blanc à Rillieux La Pape et notamment la réfection des pieds d'immeuble sur des terrains appartenant à la copropriété Résidence du Mont Blanc, travaux qui seront réalisés par la Communauté urbaine, la copropriété Résidence du Mont Blanc et la Communauté urbaine procéderaient à un échange de parcelles de terrain nu, libres de toute location ou occupation, situées dans le quartier du Mont Blanc.

Ainsi, la Communauté urbaine céderait à la copropriété Résidence du Mont Blanc une parcelle de terrain nu de 297 mètres carrés à déclasser du domaine public de voirie communautaire et qui sera cadastrée sous le numéro 1029 de la section AD.

En échange, la copropriété Résidence du Mont Blanc céderait à la Communauté urbaine quatre parcelles de terrain nu couvrant ensemble une superficie totale de 182 mètres carrés et dont les références cadastrales sont les suivantes :

<b>Parcelles</b>	<b>Surfaces (en mètres carrés)</b>	<b>Nouveaux numéros</b>
AD 723	3	entière
AD 724	38	entière
AD 649	48	AD 1007
	62	AD 1010
AD 648	31	AD 1016

Aux termes du compromis qui a été établi, cet échange aurait lieu sans soulte de part et d'autre ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le projet d'acte relatif à l'échange avec la copropriété Résidence du Mont Blanc des parcelles de terrain situées dans le quartier du Mont Blanc à Rillieux la Pape.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer tous les documents et actes nécessaires à la réglementation de cette affaire.

**3° - Cet échange** fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- mouvement d'ordre pour la partie acquise, évaluée à 10 920 €, en dépenses : compte 211 300 - fonction 824 - opération 0608, et en recettes : compte 775 100 - fonction 824 - opération 0608,

- mouvement d'ordre pour la partie cédée, la valeur historique évaluée à 17 820 €, en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 - opération 0608, et en recettes : compte 211 300 - fonction 824 - opération 0608,

**4° - Les montants** en dépenses comme en recettes seront à inscrire au budget 2007, par décision modificative.

- pour les frais d'actes notariés à hauteur de 940 € et les frais de géomètre qui seront régularisés avec les frais d'actes - compte 211 300 - fonction 824 - opération 0608.

**5° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0608 le 18 mars 2002 pour 2 987 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,